

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL NUMERO 2011 – 1- 010  
JEUDI 17 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, Jeudi 17 Novembre, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Date de la convocation et de la publicité :** Jeudi 10 Novembre 2011

**Etaient présents :** Messieurs LAUNAY Jacques, NABUCET Frédéric, CHOLET Didier, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, GUEGAN André, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, MARTIN Caroline, LEVEQUE Christiane, TADIER Joële, DE LA MOUSSAYE Martine.

**Etaient absents, représentés :** Messieurs CALLIOT Michel, HOURDIN Xavier, GIRARD Jacques, ROUXEL Fred.

**Etait absent, non représenté :** Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 14

Nombre de conseillers absents non représentés : 1

Nombre de conseillers absents représentés : 4

Quorum : 10

Monsieur André GUEGAN, candidat, est élu secrétaire de séance. Les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 29 Septembre 2011 et du 5 Octobre 2011 sont validés et signés par les membres ayant participé à la séance.

**INTERVENTION DE MADAME MARIE-REINE TILLON, CONSEILLERE GENERALE, SUR LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION C.E.R.C.L.E (COMITE D'ETUDE POUR LA REHABILITATION DES CARRIERES, DU LITTORAL, ET DE L'ENVIRONNEMENT)**

Michèle MOISAN, Maire souhaite la bienvenue à Madame TILLON, Conseillère Générale, et à Monsieur PRODHOMME, Directeur du groupe Hémisphère Sub.

Madame TILLON retrace l'historique du C.E.R.C.L.E, et indique que la question du devenir du site, à l'arrêt de l'exploitation, a fait l'objet d'une étude de réhabilitation conduite par le SCE, et axée sur le tourisme et le patrimoine. Celle-ci n'a pas été suivie d'effet. Puis, en 2000, les carrières ont déposé une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter. Le CERCLE a alors poursuivi sa réflexion avec le même cabinet d'étude, qui proposait, cette fois, un projet de fosse de plongée dans la fosse de Courcoux. Ce projet n'aboutit pas.

Le groupe Hémisphère Sub, implanté à Saint Cast Le Guildo, et spécialiste des fonds marins, fait part alors de son intérêt pour le site, dans le cadre d'un centre de recherche marine. Cette proposition a reçu l'assentiment du Président du Conseil Général.

Aujourd'hui, la composition du CERCLE a évolué : La Société des Carrières de Fréhel (société d'exploitation et SA Pierre Charron propriétaire des terrains), l'Office de tourisme, l'Association des Jardins de la Mer, et l'Association des Résidents de Sables d'Or.

Michèle MOISAN donne la parole à Monsieur PRODHOMME, qui présente les grandes lignes de son projet, qui se veut être un pôle d'excellence au niveau national, voire plus.

Le groupe Hémisphère Sub est un bureau d'études en océanographie, qui analyse les impacts et les problématiques physiques et biologiques sur le milieu marin.

Le département des Côtes d'Armor est particulièrement intéressant, pour son marnage exceptionnel, sa diversité, sa situation de carrefour biogéographique, et la présence d'acteurs d'innovation. Les Carrières, quant à elles, sont un site unique en Europe, et laissent entrevoir la possibilité de créer le plus grand volume marin au monde (1 milliard de litres sur le même site).

Monsieur PRODHOMME propose d'y créer un centre technique scientifique, qui sera un outil de tests, et qui générera des validations de process physique et technique. Ce centre serait matérialisé par un écotron, c'est-à-dire une grande enceinte immergée et fermée, qui ne présenterait pas la contrainte d'accès au milieu, et qui équivaldrait à un écosystème « sous cloche ». Cette plate-forme expérimentale pourrait être louée ou mise à disposition de scientifiques ou d'industriels pour des recherches (cycle biologique des algues, réseaux de chaînes alimentaires, comportement des espèces, dimensionnement des indices de qualités, etc...)

Le potentiel du site est important, d'abord sur la fosse de Courcoux, puis sur les autres fosses, qui pourraient être le siège d'autres projets.

A ce jour, le projet « écotron » en est à l'étude de faisabilité. Il faudra environ deux ans pour le chiffrer en lien avec des porteurs politiques et scientifiques. Son coût pourrait se monter à plusieurs dizaines de millions d'euros. Sur la partie financement, Madame MOISAN précise que la Commune n'a pas les moyens nécessaires pour participer à la réalisation de ce projet. Monsieur PRODHOMME évoque le besoin de médiatiser ce projet, et activer le mécénat, ainsi que toute autre forme de financement.

Les élus présents jugent ce projet très intéressant, mais très ambitieux.

Michèle MOISAN remercie Madame TILLON et Monsieur PRODHOMME pour cette intervention, particulièrement appréciée par l'auditoire, et suivra de près, bien entendu, l'évolution de ce projet.

#### **Délibération N° 2011 – 2 – 120 : TAXE D'AMENAGEMENT**

Madame MOISAN, Maire, demande à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux finances : cette taxe, par substitution à d'autres taxes, se décompose ainsi : une part communale, qui remplace la Taxe Locale d'Equipement, et une part départementale, dont le taux maximum est de 2.5 %

Considérant que le taux actuel de la T.L.E mise en place sur la Commune était de 2 %, la Commission de Finances propose ce même taux pour l'institution de la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE** le taux de la Taxe d'Aménagement à 2 % **PRECISE** que ce taux sera applicable du 1<sup>er</sup> Mars 2012 au 31 Décembre 2012.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 121 : FIXATION DES TARIFS PUBLICS 2012**

Michèle MOISAN, Maire, rappelle que ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la dernière Commission de Finances. Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux finances, informe les membres présents que les tarifs sont proposés à la hausse pour 1.5 %, sous réserve des arrondis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **PROPOSE** les tarifs publics 2012 comme suit :

<b>LOCATIONS DE SALLES</b>	<b>Commune 1 jour</b>	<b>Commune 2 jours</b>	<b>Hors Commune 1 jour</b>	<b>Hors Commune 2 jours</b>
<b>Salle des Fêtes</b>				
mariage buffet banquet	159,00	240,00	203,00	303,00
vin d'honneur	60,00		68,00	
réunion AG sans repas	0.00		99,00	
exposition vente (occupation à but lucratif)	203,00	303,00	292,00	438,00
associations communales (2 gratuites maximum par an)	60,00			
<b>Grande Abbaye</b>				
vin d'honneur	46.00		46.00	
buffet froid	96,00	144,00	115,00	170,00
exposition estivale	45.50			

exposition estivale si nettoyage par l'occupant	0	0		
forfait horaire pour occupation à but lucratif)	15,50		22,50	
<b>Salle des fêtes - Grande Abbaye</b>				
forfait occasionnel (pique-nique)	60.00		60.00	
<b>DROITS DE PLACE marchés</b>				
<b>Fréhel / Sables d'Or</b>		<b>Abonnés (au mètre linéaire)</b>		<b>Occasionnel (au mètre linéaire)</b>
hors saison		0,85 + 1,65 EDF/ marché		1,00 + 1,65 EDF /marché
Saison (du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août)		1,55 + 1,65 EDF / marché		1,85 + 1,65 EDF/ marché
démonstrateur				5,00 + 1,65 EDF
<b>DROITS DE PLACE des Commerces sur le camping</b>		<b>Commerce fixe</b>		<b>Commerce itinérant</b>
ml/jour (EDF facturé au kw)		1 ,05		
forfait mensuel				74,50
<b>DROITS DE PLACE (extérieur)</b>				
brocanteurs antiquaires				3,95 / ml / exposant (hors électricité)
<b>ABONNEMENT JOURNAL</b>				
Abonnement annuel				37.00
<b>LOCATION WC AUTONOMES</b>				
Associations et particuliers (pour 24 heures)				51.00
<b>FACTURATION DE TRAVAUX AUTRES COLLECTIVITES</b>				
A l'heure réelle effectuée				20.50
<b>TICKETS DE CANTINE</b>				
				2.20

<b>TAXE DE SEJOUR</b>	<b>Personne de plus de 13 ans</b>	
hôtel de tourisme classé sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 / nuit	<b>Taxe de séjour applicable du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre</b>
hôtel de tourisme 1 étoile – résidences et meublés de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,50 / nuit	
hôtel de tourisme 2 étoiles – résidences et meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,70 / nuit	
hôtel de tourisme 3 étoiles – résidences et meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,80 / nuit	
camping 1 et 2 étoiles	0,20 / nuit	
camping 3 et 4 étoiles	0,25 / nuit	
<b>CIMETIERE</b>	<b>Concession</b>	
15 ans		273,00
30 ans	84,00	546,00
50 ans	136,00	
<b>CYBERCOMMUNE</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Abonnement familial internet illimité	50.00	70.00
abonnement individuel internet illimité	33.00	46.50
Demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatifs)	0	0

sans abonnement heure internet comprise	3,15	4,55
sans abonnement 1/2 heure internet comprise	2,15	3,05
sans abonnement heure sans internet	1,65	2,35
sans abonnement 1/2 heure sans internet	1,15	1,65
disquette	1,10	1,10
CD Rom	4,25	4,60
impression la page (écriture normale)	0,20	0,20
impression la page couleur	0,55	0,55
impression papier couleur	0,20	0,20
impression papier photo	2,75	2,75
<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>Public</b>	<b>Associations</b>
format A4	0,25	0,15
format A3	0,30	0,15
dupli copieur (mini 100 copies)	0,10	0,10
<b>MOUILLAGES</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Port Barrier	51,00	66,00
<b>TARIFS ANIMATIONS</b>	<b>Manège</b>	<b>Marionnettes</b>
	20,00/ jour	gratuit
		104,50/jour
<b>LOCATIONS AUTOCAR</b>		
école	0,97 / km	
astreinte chauffeur hors conduite (trajet maximum 150 km)	20.50 / heure	

<b>OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL</b>	
Par m <sup>2</sup> pour une occupation située à Sables d'Or Les Pins	21,50
Par m <sup>2</sup> pour une occupation située hors Sables d'Or Les Pins	10,70
<b>ACCES AIRE DE CAMPING-CARS</b>	
Par nuitée	7,00
Eau 100 l + 1h électricité (2.50 actuellement)	5.00

➤ **FIXE** les tarifs publics de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2011 – 2012, comme suit :

<b>GARDERIE</b>		1 heure	2 heures	3 heures	4 heures
- dans le cas d'un seul enfant tarification à la 1/2 heure : 0.65 € - goûter : 0.45 €	1 <sup>er</sup> enfant	1.10	1.95	2.55	3.25
	2 <sup>ème</sup>	0.85	1.35	1.95	2.65
	<b>Total</b>	<b>1.95</b>	<b>3.30</b>	<b>4.50</b>	<b>5.90</b>
	3 <sup>ème</sup>	0.55	0.85	1.25	1.65
	<b>Total</b>	<b>2.50</b>	<b>4.15</b>	<b>5.75</b>	<b>7.55</b>

➤ **FIXE** les tarifs 2012 du Camping comme suit :

## TARIFS CAMPING MUNICIPAL DU PONT DE L'ETANG ANNEE 2012

Période	Pleine saison 16 Juin au 16 Septembre	Hors saison
Personne de plus de 7 ans	3,85	2,85
Enfant de 4 à 7 ans	1,65	1,25
Caravane ou tente	2,75	2,05
Voiture	2,40	1,75
Bateau	1,35	1,00
Moto	1,00	0,70
Camping car	5,10	3,55
Electricité	2,45	2,45
Chien	1,00	0,60
Voiture visiteur	1,85	1,45
Garage mort	5,10	3,75
Garage mort branché EDF	11,90	
Garage mort 10 juillet au 15 août	9,65	
Adaptateur non restitué	30,00	30,00
<b>TAXE DE SEJOUR du 1er Mai au 30 Septembre</b>		
0,20/ personne de plus de 13 ans / jour		

### Délibération N° 2011 – 2 - 122 : BUDGET COMMUNE 2011 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** les décisions modificatives proposées sur le Budget 2011 de la Commune.

### Délibération N° 2011 – 2 - 123 : VALIDATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur NABUCET, conseiller municipal délégué aux associations. Monsieur NABUCET présente une proposition de convention destinée aux associations bénéficiant de la mise à disposition gratuite de locaux communaux. Ce document contractuel a pour objectif de garantir le respect des salles communales, tout en répondant aux besoins des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'équipements communaux aux associations **AUTORISE** le Maire à co- signer ce document avec les présidents des associations.

### Délibération N° 2011 – 2 - 124 : CLASSEMENT OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE 3

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame MEHOUS, conseillère municipale déléguée au tourisme. Celle-ci rappelle que l'Office a été classé en 1 étoile pour 5 années jusqu'au 28 Décembre 2011. Un dossier de demande de classement en 2 étoiles a été instruit, avec pour appui une délibération du Conseil Municipal du 9 Juin 2011. Mais, depuis la parution d'un arrêté du 10 Juin 2011, le classement des Offices de tourisme s'exprime en catégorie, et non plus en étoiles. Il convient donc de réitérer la décision, mais en conformité avec la nouvelle réglementation.

Michèle MOISAN, Maire, aborde la rencontre organisée par la Communauté de Communes avec un représentant de la D.G.C.I.S à Paris, qui avait pour but de répondre aux interrogations sur la compétence tourisme de la Communauté de communes, ainsi que sur les possibilités d'organisation des Offices autorisées par la loi de 2009.

Il s'avère que la compétence tourisme, telle que précisée dans les statuts communautaires, n'existe pas.

Par ailleurs, l'Office de tourisme de Maignon perçoit de manière illégale un financement communautaire, pour son fonctionnement et la mise en valeur touristique des communes adhérentes (hors Fréhel et Saint-Cast Le Guildo) qui ont leur propre Office. Ce financement repose sur une convention qui n'est pas signée par ces dites communes.

La révision des statuts communautaires devra être engagée, ainsi qu'une réflexion sur la volonté du territoire. Pour aller jusqu'au bout de la démarche, la Communauté de communes mettra en œuvre une étude de transfert des charges financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : RAPPELLE que l'Office de tourisme du Pays de Fréhel a été classé 1 étoile par arrêté préfectoral en date du 29 Décembre 2006, pour une durée de 5 ans **DEMANDE** le classement de cet Office en catégorie 3 au terme de cette échéance, soit à compter du 30 décembre 2011.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 125 : ORGANISATION FETES DE NOËL ENFANTS PERSONNEL MUNICIPAL**

Madame MOISAN, Maire, propose à l'Assemblée délibérante, de fixer le montant de la somme allouée aux enfants du personnel communal, à l'occasion des Fêtes de Noël 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ATTRIBUE la somme de 30 € à chacun des enfants du personnel municipal, jusqu'à l'âge de 12 ans révolu au 31 Décembre 2011.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1- Gestion des Tennis municipaux de Sables d'Or : A la demande du gérant, le bail commercial de courte durée a été rompu à l'amiable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ; une recherche de solution est en cours.
- 2- Dossiers relatifs à Sables d'Or :

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 126 : DESIGNATION D'ELUS REFERENTS DE SABLES D'OR LES PINS**

Madame MOISAN, Maire, pense opportun de désigner deux élus au sein du Conseil Municipal, qui seront à même d'être à l'interface entre les riverains de Sables d'Or, et la municipalité. Pour leur bonne connaissance de ce territoire, il est proposé de désigner Monsieur Michel CALLIOT, et Monsieur André GUEGAN, eux-mêmes volontaires pour cela. Ceux-ci sont désignés à l'unanimité.

- 3- Entretien avec Monsieur LHENORET, membre de l'ARSOR (Association des Résidents de Sables d'Or) : plusieurs sujets ont été abordés, parmi lesquels l'aménagement de la Vallée de Diane, dont les travaux ont commencé avec la première réunion du groupe de travail, les bandes enherbées, le problème du stationnement des camping-cars, le tennis, le projet d'éclairage de l'Esplanade à l'emplacement de l'ancienne sculpture, la prévention de la plage de la lagune.
- 4- Modification des horaires d'ouverture de la Poste : à compter du 21 Novembre 2011, le bureau sera fermé chaque mercredi après-midi.
- 5- Préservation et entretien du site dunaire du Camping municipal :

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 127 : DEFINITION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL POUR LA GESTION FAVORABLE DE LA BIODIVERSITE SUR LE SITE DUNAIRE DU CAMPING MUNICIPAL : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE**

Michèle MOISAN, Maire, rappelle que le Camping municipal, site emblématique pour Fréhel, avait été jugé comme prioritaire dans le document d'objectifs « Natura 2000 ». L'un des « Contrats Natura 2000 » passés dans ce cadre, vient à expiration sans que les actions aient pu être réalisées. Il est aujourd'hui nécessaire de reconduire ce projet et de définir un plan d'actions pluriannuel actualisé et concerté avec les partenaires (DREAL, Conseil Général, Syndicat des Caps, ONF, etc...). A ce titre, ces différents représentants ont été reçus en Mairie le 15 Novembre, afin d'échanger sur des projets.

Afin de disposer d'une vision globale (économique, naturelle, paysagère) et pluriannuelle, Michèle MOISAN propose à la municipalité de réfléchir à l'accueil d'un stagiaire pour la réalisation d'un plan de gestion qui définira le programme d'actions. Afin d'accompagner techniquement la commune sur ces aspects, un Comité de pilotage multi partenarial pourrait être mis en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ADOpte LE PRINCIPE** de faire appel à un stagiaire (niveau, formation, durée du stage à définir) pour la réalisation d'un plan de gestion qui définira le programme d'actions pluriannuel sur le Camping Municipal.

**Délibération N° 2011 – 2 - 128 : FINANCEMENT D'UN PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL POUR LA GESTION FAVORABLE DE LA BIODIVERSITE SUR LE SITE DUNAIRE DU CAMPING MUNICIPAL : DEPOT D'UN DOSSIER « STRATEGIE NATIONALE BIODIVERSITE »**

Michèle MOISAN, Maire, indique que la Commune dispose, à ce jour, d'un outil permettant le financement des opérations dites « consensuelles » dès 2012 : il s'agit d'un appel à projet « Stratégie Nationale de Biodiversité », dispositif de l'Etat visant à encourager l'engagement de tous les acteurs en faveur de la biodiversité, et à soutenir les investissements innovants en faveur des milieux naturels.

Le taux maximal de subvention se situe entre 50 et 80 % des dépenses, avec un seuil minimal d'investissement de 100 000 € .

La date limite de dépôt étant fixée au 30 Novembre 2011, il serait nécessaire que le chiffrage soit réalisé par un prestataire des opérations forestières. Les dossiers retenus seront connus fin 2011, pour une mise en œuvre en 2012-2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**DECIDE** de déposer un dossier « Stratégie Nationale biodiversité » portant sur un programme d'actions pluri annuel pour la gestion favorable de la biodiversité sur le site dunaire du Camping Municipal de Fréhel.**DONNE SON ACCORD** pour que ce dossier soit co-construit avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, que sa rédaction soit réalisée par la collectivité locale « Syndicat des caps », en tant qu'animatrice du territoire,**AUTORISE**, pour ce faire, l'Office National des Forêts à réaliser dans l'urgence, une prestation payante de chiffrages des travaux forestiers à envisager.

**Délibération N° 2011 – 2 - 129 : FINANCEMENT D'UN PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL POUR LA GESTION FAVORABLE DE LA BIODIVERSITE SUR LE SITE DUNAIRE DU CAMPING MUNICIPAL : DEPOT D'UN DOSSIER « CONTRAT NATURA 2000 »**

Michèle MOISAN, Maire, explique aux membres que, si le dossier « Stratégie Nationale Biodiversité » sur le site dunaire du camping n'est pas retenu, il serait alors opportun de constituer un dossier « Contrat Natura 2000 », conclu entre le préfet et la Commune. Ce Contrat porte sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, et comporte des engagements qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire.

Le taux de subvention maximal Etat/Europe est de 80 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Dans le cas d'un retour négatif du dossier « Stratégie Nationale Biodiversité », **DECIDE** de déposer, courant 2012, un dossier « Contrat Natura 2000 », portant sur un programme d'actions pluri annuel pour la gestion favorable de la biodiversité sur le site dunaire du Camping Municipal de Fréhel.

**Délibération N° 2011 – 2 - 130 : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA REALISATION D'ŒUVRES DE SCULPTURES SUR LE CAMPING MUNICIPAL**

Michèle MOISAN, Maire, informe les membres qu'un courrier de deux artistes sculpteurs Daniel Dewar et Grégory Gicquel lui est parvenu, demandant l'autorisation de réaliser des modelages en argile de grande échelle sur le terrain du camping municipal, pour ensuite les photographier et les animer sous forme de film, au mois de Janvier, Février et Mars. Ce travail répond à une commande d'œuvres qui seront présentées dans une exposition en Mai 2012 dans un centre d'art à Bristol en Angleterre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Messieurs Daniel Dewar et Grégory Gicquel, artistes sculpteurs, à réaliser des modelages en argile de grande échelle sur le terrain du camping municipal, pour ensuite les photographier et les animer sous forme de film, au mois de Janvier, Février et Mars 2012. **DECIDE** que cette occupation du domaine communal sera formalisée par une convention précisant les engagements des parties.

**Délibération N° 2011 – 2 - 131 : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ANIMATION OFFERTE AUX ENFANTS DE LA COMMUNE A L'OCCASION DE NOEL 2011**

Michèle MOISAN, Maire, propose une prestation de marionnettes à fils réalisé par le Théâtre des « Margoden », pour le spectacle offert par la Commune aux enfants de Fréhel le Dimanche 18 Décembre 2011 à 15 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à signer le contrat de cession de représentation entre le Théâtre des « Margoden », représenté par Madame Dorothee Duvivier, Présidente, et la Commune, pour un spectacle de marionnettes à fils le Dimanche 18 Décembre 2011 à 15 heures. Le coût de cette prestation s'élève à 890 € TTC.

1- Divers : Michèle MOISAN, Maire, donne les informations suivantes :

- *L'association « Tennis Club de Fréhel offre un verre Dimanche 20 Novembre au Kap Tiphaine*
- *A l'occasion du téléthon, un repas choucroute est organisé le vendredi soir*
- *Les prochaines réunions relatives à la révision du PLU, auront lieu les 30 Novembre et 13 décembre en Mairie à 14 heures.*

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 HEURES 50.**

**Le Secrétaire de Séance**  
**André GUEGAN**

**Le Maire**  
**Michèle MOISAN**